MODE D'EMPLOI DU SALON

- La photographie, la peinture, le dessin, la gravure, la sculpture, l'art numérique et toutes autres techniques d'arts plastiques peuvent être présentées.
- Chaque artiste peut présenter plusieurs techniques et proposer jusqu'à 6 œuvres par technique.
- Les œuvres exposées doivent être correctement présentées : cadres ou baguettes cache-clous.
- Les œuvres doivent être obligatoirement munies d'un système d'accrochage fiable et porter, au dos, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que leur titre.
- Pour les sculptures, il est demandé aux artistes de prévoir des colonnes ou stèles si nécessaire (inscrire le nom, l'adresse de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre).
- Il serait souhaitable que chaque artiste adresse avec le bulletin d'inscription quelques notes explicatives sur les techniques utilisées et l'œuvre présentée ou quelques notes biographiques.
- La municipalité est couverte au titre de la responsabilité civile organisateur. Il appartient à chaque artiste d'assurer ses propres œuvres.
- Le transport (aller et retour) des œuvres est à la charge des exposants.
- Lors du vernissage, un jury dont les choix sont souverains et sans appel, décernera des prix qui pourront être adaptés en fonction du nombre de participants par technique artistique.
- Un vote du public et du Conseil Municipal des Jeunes est organisé et fait l'objet d'une remise de prix à l'issue du salon.
- En aucun cas, les œuvres ne peuvent être retirées et décrochées avant la clôture du Salon.
- Dans le cadre de l'événement, des vidéos ou des photographies peuvent être prises pour différents supports de communication destinés à informer le public.
- Toute œuvre non conforme ne sera pas acceptée, ni présentée au public.

☐ **Je m'engage à respecter le mode d'emploi du salon des beaux-arts 2027**

Signature :

VILLE DE chevry cossigny